Les amis et connaissances de la famille BOSSUT-VERLINDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Apolline-Ambroisine VERLINDE, rentière, veuve de M. François BOSSUT, décédée à Lille, le 1er mars 1889 dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe qui sera célébrée à l'église du Sacré-Cœur, à Lille, le lundi 4 courant, à 7 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le même jour, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy, à 10 heures. — L'Assemblée à l'église de Lys-lez-Lannoy, à 10 heures. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 1er avril, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille VERGHOTE-SOLEIL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Julie VERGHOTE, décédée à Roubaix, le 2 mars 1889, dans sa 16e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 4 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alger, 24, près le pont du cimetière.

Les amis et connaissances de la famille BODDAERT-VERQUÈRE qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maître Henri-Léon BODDAERT, vicaire de la paroisse Saint-Sauveur, à Lille décédé pieusement à Lille, le 28 février 1889, à l'âge de 38 ans, administré des sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 4 mars à 11 heures, en l'église Saint Sauveur, à Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé-Saint-Sauveur, 23 bis, à 10 heure 3/4. — Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit qui sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le mercredi 13 mars, à 11 heures (Laudes à 10 h. 1/2), et aux Obits que feront chanter dans la susdite église : la Confrérie de Notre-Dame-des-Douleurs, le samedi 16 mars, à 8 heures ; la Confrérie des Saints-Anges, le mercredi 20, à 8 heures ; la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, le jeudi 21, à 8 heures ; la Confrérie des Trépassés, le vendredi 22, à 8 heures, et à la Messe que fera célébrer la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le mardi 26, à 8 heures.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 4 mars 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joseph RAQUET, décédée à Roubaix, le 3 février 1889, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Une Messe sera célébré en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, sera célébrée le vendredi 8 courant, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 mars 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Jacques VANDERHEEREN, décédé à Roubaix, le 11 février 1886, à l'âge de 61 ans, et de Mademoiselle Caroline-Lucie-Eléonore VANDERHEEREN, décédée à Roubaix, le 6 mars 1888 à l'âge de 20 ans et 2 mois, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BATAILLE-SELOSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph SELOSSE, décédé à Mouveaux, le 2 mars 1889 à l'âge de 73 ans, administré des sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 2e classe, qui auront lieu le mardi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de l'église. — L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 4 avril, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré l'église du Sacré Cœur, à Roubaix, le mardi 5 mars 1889 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sidonie DETOURNAY épouse de M. Pierre DELCROIX, précédemment décédée à Roubaix, le 6 mars 1888, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Heureuse comme une reine. — Un chroniqueur prouve ici l'erreur de la sagesse des nations par le lugubre martyrologe que voici :

Furent-elles heureuses, Anne de Boleyn, Catherine d'Aragon, Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr, ces six femmes du Néron de l'Angleterre ?

Et Marie Stuart, et Marie-Antoinette et même Victoria ? Et la fille aînée de la reine d'Angleterre, la veuve Frédéric III ?

Et les deux reines d'Espagne, Mercédès et Marie Christine ?

Et la future régente de Hollande ?

Et l'impératrice Eugénie ?

Et la reine Nathalie de Serbie ?

Et la tzarine, et l'impératrice du Mexique, et l'archiduchesse Stéphanie ?

Que de larmes !

Un appareil des sauvetage. — Le bassin du port des Sables-d'Olonne vient d'être le théâtre d'expériences très intéressantes. Le patron du canot de sauvetage de ce port, M. Crouzillat, chevalier de la Légion d'honneur, décoré d'un grand nombre de médailles, est resté au moyen d'un appareil de son invention près d'une heure sur l'eau, avançant, reculant se moulant avec grande rapidité et facilité. Cet appareil de sauvetage paraît appelé à rendre de grands services.

Un chou monstre. — M. Emile Jeanneau, de Saint-Gérion, possède un chou mesurant 2 m. 30 de hauteur et 7 m. 65 de circonférence.

Ce chou, de l'espèce *normande mille têtes*, est levé du mois d'août dernier.

On présume que son poids est d'environ cent kilos. Il a déjà donné, en feuilles, au moins 30 kilos.

M. Jeanneau a l'intention de l'envoyer à l'Exposition.

L'origine des drapeaux remonte à la plus haute antiquité. Dès qu'il y eut des guerriers, il y eut un signe de ralliement. Savez-vous ce que les premiers guerriers arborèrent comme drapeau ? Une gerbe de blé ou une touffe de foin plantées sur une pique.

Dans la suite, on plaça au bout d'une lance des images grossières représentant des animaux et des idoles. Ces images variaient selon les peuples. Les Romains, les premiers, placèrent sur une pique une bande d'étoffe surmontée d'un aigle.

Le premier drapeau date réellement de 498. C'était un large voile en taffetas bleu de ciel sur lequel figurait Saint-Martin, le roi ayant adopté comme enseigne royale la chape Saint-Martin. Le bleu devint la couleur de France.

En 630, le roi de France devenant héréditairement abbé de Saît-Denis, on prit comme bannière la flamme rouge de Saint-Denis.

Le blanc date du règne de Philippe-Auguste ; en adoptant la couronne blanche, ce prince voulait distinguer les cornettes de son armée de celles des Anglais, qui avaient également pris la couronne rouge pour leurs drapeaux.

C'est ainsi qu'en l'espace de quelques siècles la France prit successivement et à tour de rôle les trois couleurs qu'elle devait réunir un jour.

Le drapeau français a changé plusieurs fois de couleur. Bien sous le règne de Charles VI, il devint blanc à l'avènement de la branche des Bourbons, tricolore après 1789, il redevint blanc avec fleur de lys sous la Restauration pour reprendre les trois nuances avec les Cent-Jours.

En 1830, le drapeau tricolore fut surmonté du coq gaulois ; le second empire remplaça le coq par un aigle...

Grand arrivage d'huîtres *à l'Huîtrière, 4, rue de la Gare.* — Zélande royale, à 2 fr. 50 la douzaine; moyenne, à 1 fr. 50; Marenne verte, à 1 fr. 00; Ostende fine, 2 fr. 50; Cancale, a 1 fr.
18895—37201

TRIBUNAUX

Inconnu que l'on connaît

Les débats publics d'un procès plaidé récemment devant la cour de cassation, ont révélé de curieuses choses sur la façon dont procèdent certains parquets républicains, lorsqu'il s'agit d'assurer l'impunité aux amis du pouvoir. Nous avons le devoir de donner à ces faits la plus grande publicité.

On connaît le scandale dont la commune de Créances (Manche), a été le théâtre le 15 juillet de l'année dernière : le maire ouvrant les portes de l'église, propriété communale dont il a la garde a un faux prêtre catholique, laissant croire que ce faux prêtre catholique était revêtu d'une autorité spirituelle régulière et trompant ainsi d'une façon indigne ceux de ses administrés dont il insultait la foi religieuse. Mais ce qu'on ne connaît, ce que nous-mêmes nous ne connaissions pas avant les débats — sans quoi nous l'aurions révélé plus tôt — c'est la conduite des représentants de la justice auxquels cette comédie a été dénoncée par l'évêque.

Le 18 juillet 1888, M. le Procureur de la République de Coutances recevait la lettre suivantes :

« Monsieur le procureur de la République,

» Je crois de mon devoir de vous informer que, dimanche dernier, 15 juillet, un individu que je ne connais pas s'est permis de célébrer la messe et les vêpres, de prêcher à sa façon, dans l'église du Buisson, section de la commune de Créances, sans avoir sollicité de l'autorité diocésaine le moindre mandat. Il a même annoncé, dit-on, qu'il reviendrait ou se ferait remplacer. Est-ce un prêtre catholique, est-ce un ministre protestant, est-ce un prêtre interdit, est-ce même un prêtre ? Je l'ignore.

» L'église du Buisson étant légalement ouverte au culte catholique, aucun prêtre n'a le droit d'y accomplir une fonction religieuse sans l'autorisation formelle de l'évêque.

» La gravité du fait que j'ai l'honneur de vous signaler, monsieur le procureur de la République, ne saurait échapper à votre attention. Vous estimerez sans doute qu'il y a lieu de prescrire une enquête aux fins de savoir ce qu'est cet individu, et s'il n'a pas d'ailleurs contrevenu aux dispositions de la loi.

» J'ai cru devoir aussi informer M. le préfet.

» Agréez, monsieur le procureur de la République, l'assurance de ma considération la plus distinguée. » Signé : Abel,

» évêque de Coutances et d'Avranches. »

En présence d'une pareille mise en demeure, le procureur de la République ne pouvait se dispenser d'ouvrir une enquête. Il la fit; mais un détail fera comprendre avec quel sérieux. L'enquête aboutit à une ordonnance de non-lieu, rendue sur les réquisitions du procureur de la République ; les réquisitions du procureur, en date du 22 août 1888, portent en tête :

» Nous, procureur de la République,

» Vu la procédure instruite contre

» *Inconnu*

L'ordonnance de non lieu, en date du 23 août, débute également ainsi :

« Nous, Jean Goujon de Saint-Thomas, juge d'instruction de l'arrondissement de Coutances,

» Vu les pièces du procès instruit contre.

» *Inconnu* »

Or au dossier de l'instruction, de cette instruction contre *inconnu*, aboutissant le *23 août* à une ordonnance de non-lieu contre *inconnu*, figure, sous la date du *26 juillet*, une lettre du sous-préfet envoyant au procureur de la République une autre lettre, cette dernière du 24 juillet, écrite par le prétendu prêtre qui, le 15 juillet avait, sans droit, dit la messe dans l'église du Buisson. Cette lettre porte *la signature et l'adresse* de celui que le procureur de la République prétend un mois après ne pas connaître. En voici le contenu :

« A Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Coutances.

» Monsieur le sous-préfet, ainsi que vous le savez, et sur le refus de M. l'évêque de Coutances de pourvoir à l'administration de la paroisse du Buisson, commune de Créances, M. le maire de cette commune a bien voulu me demander de me charger de l'administration provisoire de cette paroisse. Prêtre catholique libre, ardemment attaché à la forme actuelle du gouvernement, je lui ai paru réunir toutes les conditions nécessaires pour satisfaire aux besoins de la paroisse du Buisson, dont les habitants sont en même temps fermement républicains et catholiques convaincus et pratiquants. »

Suivent des considérations de fantaisie tendant à établir qu'en agissant ainsi, le maire était dans son droit. Puis le prétendu prêtre catholique, révolté contre l'évêque, ajoute :

« Mon droit d'administrer officiellement la paroisse et de me servir de l'église, dont j'ai la clef, me semble donc indiscutable.

» Mais je fais profession avant tout, du respect le plus absolu envers l'autorité, et c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser la présente.

» Ai-je besoin d'une autorisation pour chanter les offices dans l'église du Buisson ? Je ne le crois pas. Mais si cela était, je vous demande cette autorisation.

» Au contraire, tomberions-nous, mes paroissiens et moi, sous l'application de la loi qui exige une autorisation pour toute réunion composée de plus de vingt personnes. Dans ce cas, je sollicite cette autorisation ; et il me semble qu'il est impossible de la refuser à des gens qui font profession de foi religieuse et d'*amour ardent pour la République*.

» Il me semble qu'ils doivent être préférés à ceux qui, au contraire, n'obéissent qu'à un chef étranger, et qui font ouvertement *mépris des autorités de la République*. (Ici je n'accuse pas, mais je constate.)

» Dimanche prochain, c'est la fête du Buisson ; et ce serait profondément affliger cette population religieuse que de la priver de son culte.

» Sur sa demande unanime, ou à peu près, je me propose donc, monsieur le préfet, de célébrer les saints offices, dimanche prochain, 29 de ce mois, dans l'église du Buisson, et je viens vous prier de vouloir bien me faire savoir immédiatement si vous n'y voyez aucun obstacle.

» Voulez-vous me permettre en même temps de vous prier de communiquer la présente lettre à M. le procureur de la République, pour le cas où ce magistrat aurait à en connaître d'une façon quelconque ? ou bien dois-je, à votre avis, m'adresser directement à lui ?

» Veuillez, etc.

» Suivent le nom et l'adresse. »

C'est avec une pareille lettre dans son dossier que le procureur de la République a dirigé sa procédure contre *inconnu*; qu'une ordonnance de non-lieu contre *inconnu* a été rendue.

Bien entendu les *saints offices* annoncés pour le dimanche 29 n'ont pas eu lieu. Pourquoi ?

De deux choses l'une cependant :

Ou ce qui s'était passé le 15 était légal et alors il n'y avait aucune raison pour que le sous-préfet de Coutances ne fît pas à son ami le maire de Créances, le plaisir de lui laisser continuer sa tentative de schisme ;

Ou cela était illégal et alors le procureur de la République avait le pouvoir de poursuivre conformément à la demande de l'évêque du diocèse.

On s'est tiré d'affaire en déclarant qu'on ne *connaissait pas* le coupable dont on avait, dans le dossier les aveux signés, avec date et adresse.

Quant au maire qui avait remis la clé de l'église il n'a même pas été révoqué ou suspendu.

Voilà comment le régime actuel comprend le respect de la religion catholique professée par la grande majorité des Français ; voilà comme il comprend le respect de la loi. H. de Lavallée.

VARIÉTÉS

UNE EXALTEE

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 18 février)

Il ne sut pas au juste combien de temps il resta là, et ce fut presque d'un rêve qu'il fût réveillé par le bruit d'un pas léger qui faisait crier le sable du chemin. Il se releva et vit de loin Thérèse. Elle glissait entre les buissons dans un rayon de soleil blancet pur comme une vision dans sa longue robe de mousseline.

Quand elle aperçut André, elle poussa un cri joyeux, hâta le pas, et vint à lui les deux mains tendues.

— Ah ! quelle bonne surprise, dit-elle gaiement. Je ne m'attendais pas à vous rencontrer ici. J'allais au Maugué, mais nous serons bien mieux ici pour causer. Savez-vous bien que nous n'avons encore pu parler de nous depuis votre retour. J'en viens à regretter vos lettres, les premières surtout. Elles me donnaient bien plus de détails sur votre vie intime, celle de votre cœur. C'est que nous avons tant à faire ici ! Aujourd'hui mon petit monde était si fatigué et si peu docile, que j'ai crû plus prudent de ne pas exiger une sagesse rendue impossible par la chaleur, les insectes et notre installation un peu trop primitive et j'ai congédié mes élèves. Je crois qu'il y avait aussi un peu de ma faute dans leur manque d'attention. En devinez-vous la raison ? dit-elle avec un doux sourire.

Il évita de la regarder et dit :

— Vous vous fatiguez beaucoup trop ; vous avez entrepris une tâche au-dessus de vos forces.

— Je ne serai pas longtemps seule à la remplir, dit-elle. Notre maison de secours va bientôt être en état de recevoir les sœurs. Quand elles seront ici, je me reposerai et je pourrai passer beaucoup plus de temps auprès de vous.

L'embarras, la désolation d'André augmentaient à chaque parole qu'elle prononçait. Il fit un effort désespéré et, d'une voix qu'il avait peine à faire entendre :

— Thérèse, dit-il, je ne voudrais pas laisser subsister un malentendu entre nous. Je vous aime, je vous vénère, aucun sacrifice ne me coûterait pour vous plaire mais je ne veux pas que vous puissiez m'accuser un jour de vous avoir trompée sur mon cœur et ses affections. Je ne vous ai jamais parlé, n'est-ce pas ? d'une tendresse autre que celle qu'un frère peut éprouver pour une sœur qu'il admire !...

Elle s'était arrêtée et fixait sur lui ses superbes yeux, dilatés par l'étonnement et dont l'expression passait peu à peu de la joie intense à l'appréhension la plus douloureuse. André sentit son courage défaillir.

— Je vous comprends, dit-elle lentement et très bas. Oui, vous avez raison. Nous n'avons pas le droit de songer à notre propre bonheur tant qu'il y aura des malheureux ici. Occupons-nous d'abord du bonheur des autres... Restons libres, ce que nous sommes... frère et sœur, Pourquoi nous lier pour l'avenir?..

— Et si ma mère..., balbutia désespérément André.

Elle l'interrompit.

— Madame d'Erembors a peut-être eu le tort de vouloir nous imposer son propre désir. L'affection qu'elle veut bien avoir pour moi lui a fait souhaiter de m'avoir pour fille. Elle n'avait pas le droit de lier notre avenir,. Oui, je comprends. Je crois que je ne vais pas vous accompagner au Maugué. Je crains un peu la chaleur de la montée. — Elle était en effet, haletante et respirait avec peine : Je vais retourner à Saint-Renald. J'y ai encore beaucoup à faire, adieu. — Elle le salua d'un signe de tête, acompagné d'un signe de tête, accompagné d'un sourire qui fit mal à André. Il était profondément malheureux. Il avait parlé pour ne rien dire et n'était parvenu qu'à la blesser.

Elle rebroussa chemin, marchant péniblement dans cette route qu'elle parcourait tout à l'heure d'un pas si léger. « Oui je comprends! répétait-elle machinalement comme on répète un refrain. Elle eut la tentation de s'arrêter, de se laisser glisser au bord du chemin, parmi les roseaux, d'y donner libre cours à cette douleur vague mais poignante qui venait de s'emparer d'elle ; elle se raidit, se redressa et marcha droit jusqu'à Saint-Renald. Mais, quand elle eut pénétré dans la misérable chambre où elle allait chaque jour panser une pauvre jeune fille qui se mourait d'un mal incurable, ce fut elle qui se laissa tomber sur le lit de la malheureuse en sanglotant désespérément, ce fut la mourante qui la consola et sécha ses larmes. C'est que celle ci n'avait plus que la mort à attendre, et Thérèse avait compris qu'elle aimait André de toute son âme sans être aimée de lui et qu'il lui faudrait supporter cette cruelle souffrance pendant toute une longue vie.

Le soir, elle parut au Maugué un peu pâle, un peu plus silencieuse que de coutume, mais tendre et presque enjouée avec madame d'Erembors et aussi naturellement affectueuse avec André que s'il n'eut pas d'un mot brisé toutes ses espérances de bonheur. Seulement, depuis ce jour-là elle l'étudia attentivement. Pas un mot, pas un geste du jeune homme ne lui échappa. Elle remarqua, elle aussi, le grand changement qui s'était opéré en lui depuis son retour de Paris. Elle se fit donner toutes les lettres qu'il avait écrites en son absence et les étudia soigneusement, cherchant à lire entre les lignes ; car elle en était arrivée à la conviction qu'un évènement intime avait dû se passer dans la vie d'André. Ses dernières lettres la confirmèrent dans cette conviction. Elle attendit, réfléchit, pria, et lentement une résolution germa et mûrit dans son esprit. Un petit fait assez insignifiant en apparence vint la confirmer dans ses soupçons. André avait pris l'habitude de lire chaque soir à haute voix le journal à sa mère et à Thérèse, qui consacraient cette heure à travailler pour leurs pauvres. Un jour, André s'arrêta subitement au milieu de cette lecture. Les deux femmes relevèrent vivement la tête, rappelées brusquement de l'inattention avec laquelle elles avaient écouté l'histoire, malheureusement trop fréquente, d'une figurante brûlée vive dans sa loge.

Tous deux regardèrent André, il était horriblement pâle, le journal lui avait glissé des mains ; il se leva, fit quelques pas incertains et sortit du salon pour dissimuler son trouble. Thérèse sans prononcer une parole, baissa la tête sur son ouvrage ; mais avant de se retirer, ce soir-là, elle ramassa le journal et relut attentivement le paragraphe interrompu.

Le lendemain, la première question qu'elle posa à André en le regardant bien en face fut :

— Connaissiez-vous cette Palmyre qui vient de mourir si tragiquement ?

Il se détourna et répondit :

— Je l'ai vue une fois.

Thérèse se détourna silencieusement. Elle vint, le lendemain, annoncer à madame d'Erembors qu'une affaire l'appelait à Paris. Son père ne s'était opposé à ce déplacement. Elle s'était d'ailleurs peu à peu déchargée de ces soins d'administration et de direction du ménage qui étaient nécessaires à son bien-être, afin de l'habituer à se passer d'elle.

— Adieu ! dit-elle à André au moment du départ, ce ne sera pas tout à fait la séparation, car je vais loger chez M. de Sauval. J'y retrouverai tous les souvenirs de votre passage.

Il aurait voulu parler, comprenant qu'elle soupçonnait la vérité, et il se tut.

Quand Thérèse arriva chez M. de Sauval, il comprit bien vite que c'était un cœur angoissé qui venait se réfugier auprès de lui. Il en conclut qu'André avait suivi son conseil et avoué la vérité à la jeune fille. Il connaissait la générosité de Thérèse et se disait qu'elle ne lui aurait pas fait défaut en cette occasion : mais il ne pouvait prévoir qu'elle était la décision qu'elle prendrait.

Quand Thérèse, à peine installée chez lui, lui demanda à brûle-pourpoint :

— Quels rapports y a-t-il eu entre M. d'Erembors et cette Palmyre qui vient de mourir brûlée ? Il répondit : — Aucun ; mais elle était malheureusement la mère de Cécile,

— Et qui est Cécile ? demanda-t-elle. M. de Sauval joignit les mains.

— Ah ! qu'ai-je fait ! murmura-t-il.

— Je veux savoir tout ! dit impérieusement Thérèse. J'exige la vérité tout entière. Me connaissez-vous assez peu pour croire qu'il soit nécessaire d'user avec moi de subterfuges et de ménagements?... Je ne suis pas une enfant... Je suis forte. Dites-moi tout. — Et M. de Sauval lui raconta toute l'histoire de Cécile et lui dit que, depuis le départ d'André, elle n'avait pas quitté le couvent dans lequel M. de Sauval l'avait fait admettre afin qu'elle pût terminer ses études, en attendant qu'il lui eût trouvé une situation honorable. Elle ignorait encore la fin terrible de sa mère.

Thérèse l'écoutait droite et rigide, les traits impassibles, le regard fixe. Quand le vieillard eut fini de parler, elle se contenta de secouer la tête. Tout était fini, bien fini pour elle. Elle poussa un profond soupir. — Merci ! dit-elle seulement ; maintenant je sais ce que je voulais savoir. Il me reste une question à vous adresser. Vous connaissez cette jeune fille. En conscience et devant Dieu, la trouvez-vous digne de devenir la femme d'André ?

— Je la crois innocente et pure et capable de tous les dévouements. Je me suis vivement intéressé à elle. Je l'ai suivie avec soin depuis qu'elle m'a été confiée et je ne peux me défendre de l'aimer malgré...

Elle l'interrompit :

— C'est bien, dit-elle. Et elle répéta : Merci !

Elle consacra le reste de la journée à mettre en ordre ce qui lui appartenait dans cet hôtel où étaient restés tant de souvenirs de son enfance. Elle ouvrit pour la première fois un coffret qui renfermait des lettres de sa mère. Ce coffret dont la clef ne lui avait été donnée qu'après la mort de son grand'père, était resté sous la garde de M. de Sauval. Il hésita en la lui remettant sur sa demande. Je ne sais si je fais bien, dit-il. Et cependant ses lettres sont à vous. Mais elles vous apprendront de tristes détails que vous ignoriez. Aussi bien... un jour ou l'autre, ils vous auraient été révélés, peut-être aurait-on dénaturé la vérité. Il vaut mieux que je vous la fasse connaître. Nous avions élevée votre mère, Thérèse, comme nous vous avons élevée vous-même, dans l'amour de tout ce qui est généreux ; peut-être n'avons-nous pas assez craint de développer en elle une tendance naturelle à l'enthousiasme, à l'exaltation. Ardente et dévouée, elle était faite comme vous hélas ! pour inspirer et éprouver une grande passion. Ses parents crurent bien faire en lui choisissant pour mari un homme sérieux posé, très distingué, mais aussi froid qu'elle était ardente. Vous savez ce qu'est votre père. Elle l'épousa sans amour comme sans répugnance. Il l'emmena au Brésil. Ce qui s'y passa, ces lettres vous le diront. Elle n'a jamais eu un secret pour ses parents. Un jeune attaché d'ambassade fut un jour mortellement blessé à Rio dans une embuscade. Madame de Bresles s'installa à son chevet, le soigna jusqu'à son dernier soupir, et, quand il fut mort, s'embarqua pour la France avec son cercueil sans avoir jamais voulu revoir son mari. Elle vint se réfugier mourante, épuisée, ici, dans cet hôtel, auprès de ses parents. Elle y languit quelques mois et s'éteignit en vous mettant au monde, Thérèse. Personne n'a jamais su toute la vérité malgré les bruits étranges qui ont couru sur ce retour tragique et cette fin prématurée. Je ne peux moi même vous dire rien de plus que ce que vous apprendront ces lettres.

Thérèse passa une nuit d'angoisses. Quand elle eut terminé la lecture de la dernière de ces lettres, elle les brûla toutes. Elle détruisit également une foule de petits souvenirs intimes de son passé qui ne pouvaient intéresser qu'elle et le dernier objet dont elle se défit pour le livrer aux flammes fut la rose blanche qu'André lui avait donnée le jour de sa première visite au Maugué.

Puis, quand elle eut fini, elle s'agenouilla, resta longtemps immobile, absorbée dans sa prière, et se releva en disant avec résolution : — A présent, mon Dieu, je serais tout à vous et à vos pauvres !

Dès qu'il fit jour, elle monta en voiture et se fit conduire au couvent où Cécile Roger faisait de consciencieux efforts pour s'absorber dans ses études et sécher ses larmes et oublier André, dont le souvenir se conservait dans son cœur plus vivant et plus douloureux que jamais.

Quand la jeune fille, surprise d'être appelée au parloir, elle qui ne connaissait personne, s'avança timide et toute pâle vers elle, Thérèse l'examina un moment, puis, d'un beau geste tout maternel, lui tendit les bras.

L'enfant ne savait pas qui elle était, ne l'ayant jamais vue, elle ne comprit qu'une chose ; un cœur lui était ouvert, deux yeux qui portaient encore la trace des larmes qu'ils avaient versées la regardaient avec compassion. Sans hesiter, elle se jeta dans les bras de Thérèse et pleura sur sa poitrine.

Elle ne se doutait pas qu'elle avait déchiré ce noble cœur qui la serrait d'une si chaude étreinte et que, pour lui témoigner cette sympathie, il avait fallu un terrible combat dans lequel l'héroïsme de la charité chrétienne avait triomphé de toutes les rancunes légitimes de la femme.

— Allez faire votre malle, je vous emmène dit simplement Thérèse.

Cécile hésita.

— Pardon... Mais, qui donc êtes-vous ?

— La fiancée d'André dit Thérèse d'une voix un peu saccadée.

La jeune fille poussa un cri, étendit les mains devant elle avec un geste suppliant comme pour demander grâce et tomba à genoux en sanglotant.

Thérèse attendit qu'elle fût calmée ; puis se penchant doucement sur elle :

— N'ayez pas peur dit-elle d'une voix dont la douceur était infinie. Que craignez-vous, pauvre enfant ? Je n'ai rien à vous reprocher. pas plus qu'à lui. Rassurez-vous : il ne m'a jamais aimée. Je n'avais pas le droit d'exiger de lui une fidélité impossible. Venez avec moi, je vous mènerai chez M. de Sauval, Vous y resterez sous sa garde pendant que j'essayerai de lever les obstacles qui s'opposent au bonheur de celui que nous aimons toutes deux.

Elle s'était relevée, regardant Thérèse, ses grands yeux bleus rendus démesurément grands par la surprise. Elle semblait ne pas comprendre. Ce fut Thérèse qui dut s'occuper des simples détails qu'exigeaient sa sortie du couvent.

Grande fut la surprise de M. de Sauval, quand il vit entrer chez lui les deux jeunes filles. Mademoiselle de Bresles avait passé son bras autour des épaules de Cécile, qui, tremblante et se soutenant à peine, cachait son pauvre petit visage amaigri sur son épaule.

— Je vous amène une fille à aimer et à protéger, dit Thérèse au vieillard. Gardez-la ici à ma place, aimez-la comme vous m'avez aimée, moi...

M, de Sauval s'était relevé en proie à une émotion profonde.

— Thérèse cria-t-il. Ah ! vous allez trop loin, mon enfant ! C'est déjà beau à vous d'avoir la générosité de pardonner mais ceci...

Un nuage assombrit le front de Thérèse.

— Vous vous trompez, dit-elle sourdement. Vous me croyez plus généreuse que je ne le suis. Je n'avais rien à pardonner à cet enfant... pauvre innocente ! elle ne savait pas... De quoi lui en voudrais-je ? Je n'en veux pas plus à André de me l'avoir préférée. Je comprends... Mais ce que je ne lui ai pas encore pardonné, c'est de n'être pas venu à moi le jour même de son retour pour m'avouer toute la vérité. Il n'a pas eu confiance en moi... Il m'a trompée. C'est peut-être mieux ainsi. Dieu, qui sait de quelles ardentes tendresses ce cœur qu'il m'a donné est capable, a voulu me faire trouver cette amère déception pour me détacher de l'amour de la terre, Il me veut sans doute toute à lui. J'avais placé mon idéal trop haut en aimant André. Je le croyais sans erreurs et sans faiblesse, Je m'étais imaginée qu'il me suffirait de l'avoir placé sur cette route du bien pour le voir monter.., monter d'un pas rapide et sûr, sans défaillances, sans hésitations, toujours plus haut, comme j'aspire moi-même à le faire, Aux premiers pas, il a trébuché, il n'a passu garder son cœur ; pis que cela : il a eu honte de sa faiblesse et n'a pas osé loyalement me la confesser. Oh non ! je ne saurais pas me contenter d'un amour comme celui qu'il aurait pu me donner. Il me faut mieux que cela, il me faut l'infini. Oui, c'est vrai, avant d'en arriver à cette conviction il y a eu un moment de lutte cruelle... je l'aimais tant ! Croyez-vous que je l'aime moins maintenant qu'il a besoin de mon pardon pour être heureux ? Non, ma tendresse pour lui est toujours la même ; mais il m'a trompée, je ne pourrais plus avoir confiance en lui : il s'est chargé lui-même de m'ôter tout regret, de rendre mon sacrifice moins pénible. Monsieur de Sauval, vous allez m'aider à travailler au bonheur de ces deux enfants. Après, nous nous occuperons de moi.

Le vieillard avait courbé sa tête blanche. Il pleurait.

Princesse Olga Cantacuzène Altieri.

(A suivre).

CHOSES ET AUTRES

Un déménageur, qui porte sur ses épaules une énorme commode, la laisse choir dans l'escalier.

Cela produit un vacarme épouvantable.

Champoireau, qui demeure dans la maison, s'approche du déménageur et, lui tapant légèrement sur l'épaule :

— Dites donc, mon ami, je crois que vous perdez quelque chose !

***

Au jeu des petits papiers.

— Quel est le plus grand « viveur » de Paris ?

— M. Chevreul, parbleu !

***

Réflexion d'un philosophe :

« Je méprise la femme qui prise, mais je prise celle qui reprise. »

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Paris, 3 mars. — Suivant l'*Autorité*, il serait question plus que jamais pour la préfecture de police de M. Pichon avec M. Strauss pour secrétaire-général.

***

Paris, 3 mars. — Une réunion d'un millier de membres de la *Ligue des patriotes* et du comité révisionniste du XVIIe arrondissement se sont réunis hier soir dans la salle du libre échange sous la présidence de M. Poron député. Il a voté un ordre du jour blâmant la conduite du gouvernement dans l'affaire Atchinoff exprimant sa sympathie pour le peuple Russe, félicitant le comité directeur de la ligue, et réclamant la révision par une constituante.

***

St-Louis, 3 mars. — Le vapeur *Condé* a fait naufrage sur les rochers Arguin, l'équipage a été sauvé.

***

Madrid, 3 mars. — La Chambre a rejeté un amendement réduisant les dépenses du ministère de la guerre ; et un projet de loi de réformes militaires a été ensuite adopté.

La Chambre s'est ajournée au 12 mars.

Au Sénat. Le ministre des travaux publics a déclaré que le gouvernement a remis les sommes demandées par le comité espagnol de l'exposition de Paris ; il a ajouté que le gouvernement ne participant pas à cette exposition ne serait pas responsable si l'Espagne n'est pas convenablement représentée.

AVIS AUX SOCIETÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction de M. Alix. — *Dimanche 3 mars.* — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0. — Représentation extraordinaire. — LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Frédéric Gaillardet et Alexandre Dumas. — LE PETIT FAUST, opéra-bouffe féerie en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Hector Crémieux et Adolphe Saint, musique de Hervé.
Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction de Mme veuve G. Deschamps. — *Dimanche 3 mars.* — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau 7 h. 0/0. — Trois grands ballets. LES PILULES DU DIABLE, grande féerie en 5 actes et 28 tableaux, par MM. F. Laloue, Bourgeois et Laurent.
Prix des places ordinaire.

THEATRE POPULAIRE. — Angle des rues Watt et de Croix (Epeule) Estaminet Duquennoy. — Société dramatique Roubaisienne. Administrateur : M. Duquennoy.— *Dimanche 3 mars.* — Bureaux à 6 h. 0/0. Rideau 7 h. 0/0. LA SERVANTE OU L'EMPOISONNEUSE DE LA COTE-D'OR, drame en 7 actes, de MM. Brisebarre et Nus. — LA CONSIGNE EST DE RONFLER, comédie en un acte.
Prix des places : Premières chaises, 60 c., secondes, 40 c

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ
40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge; sans sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, on les donnera *sans crainte* aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les pharmacies. 18344

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Témoignage de reconnaissance
Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.
Depuis deux ans, je souffrais d'un *rhume incessant* que je ne pouvais chasser malgré tous les soins que je me prodiguais, lorsqu'un jour on me conseilla de faire usage de vos capsules. Je suivis ce conseil et m'en trouvai bien, car après avoir pris deux flacons de vos bienfaisantes capsules, je me trouvai subitement bien mieux. Je ne suis pas complètement guéri, mais peu s'en faut. Mes nuits sont b